

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

REÇU A LA PREFECTURE DE LA CREUSE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/086

26 AVR. 2017

Objet : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS » ET REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CIATE BOURGANEUF ROYERE DE VASSIVIERE

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUME – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUME représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Le Président informe le Conseil Communautaire que le dernier atelier relais a fait l'objet d'une acquisition par le bénéficiaire du dispositif (Centre d'Aide par le Travail) en avril 2016. Le budget annexe dédié n'a donc plus lieu de perdurer.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe « ATELIER RELAIS » au budget général de la collectivité, il convient :

- de clôturer le budget annexe au 31.12.2016,
- de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget général de la Communauté de Communes
- et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget général.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget général de l'EPCI que le résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « ATELIER RELAIS », précédemment approuvés par l'assemblée, laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Résultat compte administratif : Budget annexe	
Section d'exploitation	Montant
Recettes de l'exercice 2016	620.16
Dépenses de l'exercice 2016	292.40
Résultat de l'exercice 2016	327.76
Report antérieur	8 228.70
Résultat de fonctionnement reporté 2016	8 556.46
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice 2016	91 027.81
Dépenses de l'exercice 2016	91 027.81
Résultats de l'exercice 2016	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016	0.00

Le conseil communautaire après en avoir débattu, décide :

- De procéder à la clôture du budget annexe « ATELIER RELAIS »
- De transférer les résultats du compte administratif 2016 constatés ci-dessus au budget général 2017 de la Communauté de Communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière
- De réintégrer l'actif et le passif du budget « ATELIER RELAIS » dans le budget général de la Communauté de Communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

